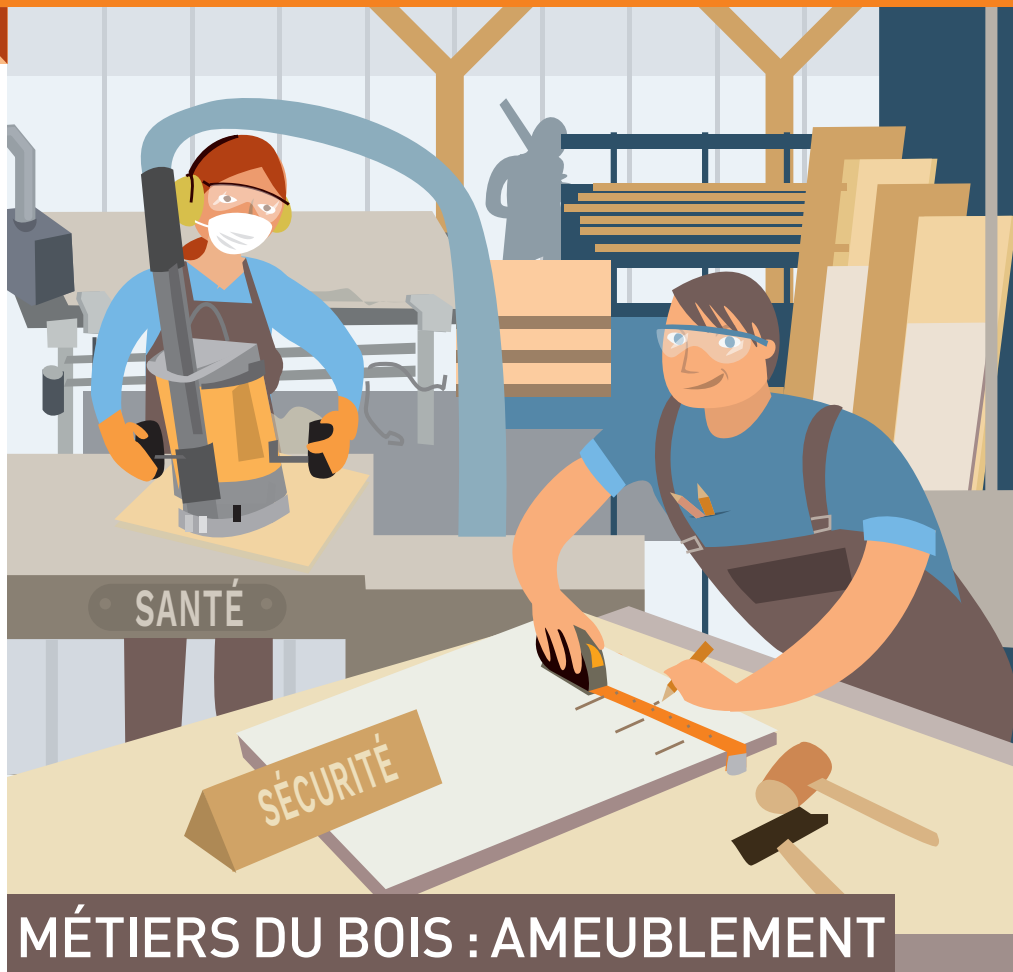


# Santé au travail : passez à l'action !



**COVID-19**  
Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Transition numérique, exigences clients et forte concurrence, difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée : les entreprises du secteur de l'ameublement sont confrontées à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salariés. Au-delà des conséquences humaines, pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

**Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur de l'ameublement.**

## DANS VOTRE PROFESSION :

**150 000**

JOURNÉES **PERDUES** PAR AN

**75%**

DES ACCIDENTS LIÉS AUX  
**MANUTENTIONS MANUELLES**

**15%**

DES ACCIDENTS LIÉS  
AUX **MACHINES ET  
OUTILLAGES À MAIN**

**9%**

DES ACCIDENTS  
DÛS AUX **CHUTES**

## EN MOYENNE :

**54**

**JOURS D'ARRÊT** PAR ACCIDENT  
DU TRAVAIL

**246**

**JOURS D'ARRÊT** PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

# LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS  
ET AUX ARTICULATIONS**



**COUPURES, BLESSURES**

## PASSEZ À L'ACTION

### ↓ Réduisez les manutentions manuelles, les positions inconfortables et les gestes répétitifs

- Organisez le travail de façon à limiter les déplacements avec port de charges.
- Choisissez des équipements de manutention adaptés et, si possible, mécanisés.
- Organisez l'entraide pour porter les pièces lourdes.
- Utilisez des tables élévatrices et des plans de travail à hauteur réglable.
- Évitez les positions inconfortables prolongées.
- Formez les salariés à la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

### ↓ Limitez les risques de blessures lors de l'usage des machines, outils électroportatifs et à main

- Utilisez des machines équipées de protecteurs adaptés.
- Affûtez régulièrement les outils.
- Organisez le maintien en état de conformité des équipements de travail.
- Prenez en compte l'espace nécessaire à l'utilisation de la machine et les risques de basculement ou de rejet de pièces.
- Formez les salariés à l'utilisation et à la maintenance des machines.
- Fournissez et faites porter les EPI adaptés (gants lors des changements d'outils, etc).



## MALADIES RESPIRATOIRES, ALLERGIES, CANCERS

### ↓ Prévenez les risques liés aux polluants (poussières de bois, colles, vernis, etc.)

- Captez les poussières de bois au plus près de leur source d'émission à l'aide de dispositifs adaptés reliés à un système d'aspiration centralisé.
- Bannissez balai et soufflette et utilisez un système d'aspiration adapté pour les phases de nettoyage.
- Remplacez les produits chimiques dangereux (colles, vernis, peinture) par d'autres qui le sont moins.
- Utilisez des cabines de peinture ou de ponçage.
- Formez et informez les opérateurs exposés, y compris les apprentis.
- Fournissez et faites porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (masques, etc.) si les mesures précédentes ne suffisent pas.



## CHUTES

### ↓ Limitez les risques de chute

- Gardez les allées de circulation propres, sèches et dégagées.
- Supprimez les dénivelés, ou, à défaut, signalez-les.
- Privilégiez les techniques d'assemblage au sol, pour éviter les chutes de hauteur.
- Utilisez les équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur (plates-formes élévatrices mobiles, échafaudages roulants, etc.).
- Assurez-vous de la solidité et de la stabilité des équipements de travail en hauteur.

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**



**OUI**

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **Des solutions simples, éprouvées et rentables existent.**

→ **Consulter vos salariés permet une meilleure adhésion et facilite la mise en œuvre.**

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 [www.inrs.fr/ameublement](http://www.inrs.fr/ameublement)

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 [www.ameli.fr/bois](http://www.ameli.fr/bois)



En partenariat avec :



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

Édition **INRS ED 6404** • 1<sup>re</sup> édition • Juin 2021 • 2 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2627-2 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / [les.reCreatives](http://les.reCreatives) • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par Stipa